

L'ÉGALITÉ

Placer au-dessus de toute préoccupation personnelle
le souci de la sincérité et de la justice. (Cic d'Haussonville)

Revue Politique et Littéraire

Paraissant le premier et le troisième jeudis de chaque mois

ABONNEMENTS :

Canada	Un an.....	\$0.60
	Six mois.....	0.35
	Trois mois.....	0.20
Pour l'étranger, 5c en sus par trimestre.		

DIRECTEUR : WILFRID GASCON

à qui il faut adresser lettres, mandats, etc.

Les abonnements en retard paient une taxe
additionnelle de 10 cents. La Newspaper Col-
lection Agency est chargée régulièrement par
nous de prélever à notre compte ces abon-
nements arriérés.

Administration à SAINT-JÉROME, -- (Terrebonne) -- Bas-Canada.

Renseignements erronés

Cavaignac, dupe ou complice

LE DENOUEMENT D'UN DRAME

Un haut dignitaire de la hiérarchie épiscopale a affirmé, il y a quelques semaines, à un journaliste de Saint-Jérôme que les ordonnances conciliaires de Baltimore et les instructions de M. le cardinal Satolli concernant la fréquentation des écoles publiques aux Etats-Unis par les enfants catholiques avaient été retirées. Justement surpris de cette nouvelle extraordinaire dont pas un journal américain ne nous avait rien dit, et convaincu, du reste, que si un changement de cette importance avait été opéré le public en aurait au moins appris quelque chose, nous avons conçu des doutes sérieux sur l'exactitude de ces renseignements donnés à un de nos confrères. Malgré toute la déférence que nous devons à Mgr B. . . , nous n'avons pas pu nous en rapporter à sa parole, dans la circonstance, et nous remémorant combien quelques-uns se soucient peu de renseigner exactement même un archevêque, nous avons écrit à M. le docteur I. Lemieux, maire de Red Lake Falls, Mjmeso- et président du Bureau d'Education des écoles publiques de cette petite ville de l'Ouest, qui subit, dans les choses religieuses, l'influence de Mgr Ireland.

La lecture de la correspondance échangée entre nous et M. le docteur Lemieux

rétablira dans les esprits les choses au point.

Saint-Jérôme, co. de Terrebonne, P. Q.

Monsieur le Président du Bureau de l'Éducation de Red Lake Falls, Minn.

Est-ce moi que les instructions données au clergé américain par le délégué du pape Mgr Ireland touchant les écoles publiques aient été rappelées. Suivant ces instructions données en 1892 il était permis aux catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques lorsqu'il n'y avait pas d'écoles catholiques ou lorsque celles qui existaient étaient inférieures et inefficaces pour quelque cause que ce soit : ces instructions défendaient à tout évêque ou prêtre d'exclure ou de menacer d'exclure des sacrements les parents ou les enfants qui fréquentaient les écoles publiques.

En votre double qualité de président du Bureau d'Education de votre localité, et de catholique fidèle aux instructions de votre archevêque, pouvez-vous et voulez-vous me dire ce qu'il y a de vrai dans l'affirmation faite ici par un haut dignitaire ecclésiastique à savoir : que l'Eglise des Etats-Unis est revenue sur les décisions du Concile de Baltimore et a obtenu le rejet des ordonnances de Léon XIII faite par l'organe de son délégué touchant la fréquentation des écoles publiques par les catholiques américains ?

Dans l'attente d'une réponse, j'ai l'hon-

neur de me soumettre votre tout respectueux.

WILFRID GASCON,
directeur de l'ÉGALITÉ.

P. S.—Veuillez me retourner cette lettre en même temps que votre réponse.

W. G.

Red Lake Falls, Minn., 21 août 1898.
WILFRID GASCON, St-Jérôme, Canada.

Cher Monsieur,

D'après ce que j'en sais et d'après mes informations prises du Révérend Etienne Fayolle curé de Red Lake Falls et doyen de cette partie du diocèse de Duluth, les instructions défendant à tout évêque ou prêtre d'exclure des sacrements les parents ou les enfants qui fréquentaient les écoles publiques n'ont jamais été retirées.

Il pourrait se faire que le haut dignitaire dont vous parlez aurait confondu le rapport de ces instructions avec le règlement qui enjoint aux pasteurs d'exclure des sacrements les enfants des parents et les parents de ces enfants qui refusent de les envoyer au catéchisme pendant la période de temps nécessaire pour les préparer à leur première communion.

Croyez-moi, Monsieur, votre tout respectueux

DR I. P. LEMIEUX,
Président du Bureau d'Education,
Red Lake Falls, Minn.

P. S.—Le délai apporté à la réponse de votre lettre est dû au fait que je me trouvais en villégiature lors de sa réception.

D. P. L.

SOMMAIRE

Dupe ou complice, WILFRID GASCON.
La "dame voilée."
La roche tarpéienne.
Les beautés du militarisme,
Dernière correspondance entre le cardinal Bar-
nabo et M. Dessau'es.]
Soins aux malades.
Derniers livres français.
Trésor de la Ménagère.

Dupe ou complice

Le *Courrier des Etats-Unis*, parlant de la lettre adressée par l'ex-lieutenant-colonel Picquart à M. Brisson, président du conseil des ministres en France, au sujet des trois documents lus à la chambre des députés par M. Cavaignac, dit que M. Picquart réédite, en se l'appropriant d'une façon définitive, la supposition qui donne au successeur du général Billot le rôle de dupe ou de complice.

J'ai suivi dans les journaux, avec une grande assiduité, les débats dans toute cette affaire, principalement dans le procès Zola, et je crois qu'on peut supposer, en effet, à moins qu'un certain officier de l'état-major général ne soit venu mentir devant la cour d'assises, que M. Cavaignac doit être dupe ou complice quand il vient affirmer devant le monde entier que les deux documents lus par lui à la tribune, où il est question d'un certain D..., s'appliquent à Dreyfus et doivent suffire à convaincre « tout homme de bonne foi » de la culpabilité du malheureux officier.

Relisons ces documents ou pièces dans l'ordre que M. Cavaignac, les a donnés à la chambre. Ce sont des lettres écrites par un agent d'une puissance étrangère à un de ses amis à propos d'un espion à leur solde désigné par l'initiale D... que M. Cavaignac pense être Dreyfus.

La première a reçu la date de mars 1894 lorsqu'elle est arrivée au bureau des renseignements du ministère de la guerre; elle est ainsi conçue :

« Hier au soir, j'ai fini par faire appeler le médecin qui m'a défendu de sortir; ne pouvant aller chez vous demain, je vous prie de venir chez moi dans la matinée, car D... m'a porté beaucoup de choses, très-intéressantes, et il faut partager le travail, ayant seulement dix jours de temps. »

La deuxième pièce, datée du 16 avril 1894, s'exprime en ces termes :

« Je regrette bien de ne pas vous avoir vu avant mon départ. Du reste, je serai de retour dans huit jours. Ci-joint douze plans directeurs de X... que ce canaille de D... m'a donné pour vous. . . »

Dans ces deux pièces, il est question d'une personne en rapports avec des agents d'une puissance étrangère et cette personne y est désignée par la lettre D... M. Cavaignac est certain qu'il s'agit ici d'Alfred Dreyfus, « à cause, dit-il, de l'ensemble des

présomptions concordantes » sur lesquelles il base sa certitude qu'il a, d'ailleurs communiquée à la chambre puisque à l'unanimité, moins 2 voix, elle a voté l'affichage de son discours.

Voyons maintenant si cette affirmation, si cette certitude basée sur des « présomptions concordantes » à défaut de preuves matérielles, peut subsister devant une dénégation catégorique faite sous serment le 12 février, c'est-à-dire cinq mois avant la déclaration ministérielle, par M. le colonel Henry du bureau des renseignements de la guerre. Le colonel Henry est, du reste, avec le commandant Lauth, le commandant Ravary et le lieutenant-colonel du Paty de Clam, un adversaire acharné du colonel Picquart. Prenons le compte-rendu des débats, procès Zola, 12 février 1898 (v. C. des E. hebdo. 19 fév. '98) :

En réponse à une question du président de la cour, le lieutenant-colonel Picquart a dit qu'il avait reçu l'avocat Le Blois quinze fois dans son bureau particulier, au ministère de la guerre, mais qu'il avait refusé de lui communiquer le document contenant les mots : « Cette canaille de D... »

Le colonel Henry, rappelé aussi à la barre, a dit que ce document secret était sur le bureau du lieutenant-colonel Picquart pendant que celui-ci s'entretenait avec M. Le Blois. Le général Gouze et le commandant Lauth ont corroboré la déposition du colonel Henry, mais M. Le Blois a nié qu'on lui ait montré le document en question.

Le lieutenant-colonel Picquart ayant protesté contre les assertions du colonel Henry, ce dernier s'est écrié : « J'affirme que le lieutenant-colonel Picquart a menti dans cette circonstance ! »

Quelques personnes dans l'auditoire ont protesté, mais la majorité des assistants a applaudi, et quelqu'un a crié : « Picquart a reçu trois cent mille francs de la famille Dreyfus ! »

A la suite de cette scène, le lieutenant-colonel Picquart a obtenu du président de la cour d'assises la permission d'adresser la parole au jury, et il s'est exprimé comme suit : « Vous avez entendu le colonel Henry, le commandant Lauth et le commandant de Paty de Clam porter contre moi des accusations abominables. Je crois avoir bien agi en faisant la lumière et en rendant justice à qui de droit dans cette affaire, pour laquelle j'ai été accablé d'injures. Je suis victime de ma bonne foi et je subis la conséquence de ma conduite et pour mon attachement à une cause que je considère juste. »

Après une vive altercation entre le président de la cour et M. Labori au sujet de quelques dates, le colonel Henry a causé une surprise à l'auditoire, en affirmant que le document contenant les mots : « Cette canaille de D... », n'avait aucun rapport avec Dreyfus, qu'il appartenait à un dossier différent et n'avait par conséquent aucune importance. Le témoin a ajouté qu'il n'avait jamais vu les véritables documents relatifs au procès Dreyfus.

M. Cavaignac, lui, au contraire, affirme que ce document et l'autre semblable, ont rapport à Dreyfus; qu'ils sont suffisants pour convaincre tout homme de bonne foi de la culpabilité de ce capitaine. Eh bien, les hommes de bonne foi que n'influencent

ni les préjugés ni l'intérêt, sont convaincus d'une autre chose : c'est qu'à moins de dire que le colonel Henry ait menti, on ne peut voir en M. Cavaignac qu'un dupe ou un complice. Et quand on songe que la dénégation du colonel Henry est corroborée par son adversaire le lieutenant-colonel Picquart, tous deux attachés au bureau des renseignements, on reste stupide devant l'affirmation du ministre de la guerre fraîchement introduit dans les secrets du ministère.

Reste le troisième document qui, s'il était authentique, embrouillerait un peu les choses. Mais l'authenticité de cette pièce est niée par M. Picquart : c'est la fameuse pièce qui s'est promené des bureaux de la guerre aux mains de la « dame voilée » puis dans celles d'Esterhazy et qui est tranquillement rentrée à sa place après avoir servi à « prouver l'innocence du «uhlan.»

Voici cette pièce :

« J'ai lu qu'un député va interpellé sur Dreyfus. Si..... je dirai que jamais j'avais des relations avec ce juif. C'est entendu. Si on vous demande, dites comme ça, car il faut pas que on sache jamais personne ce qui est arrivé avec lui. »

J'ai dit que M. Picquart avait corroboré l'importante déclaration du colonel Henry. Le public en a jugé par la lettre que celui-ci a adressée à M. Brisson et que je rapporte ici :

« Paris, 9 juillet 1898.

« Monsieur le président du conseil,

« Il ne m'a pas été donné jusqu'à présent de pouvoir m'expliquer librement au sujet des documents secrets sur lesquels on a prétendu établir la culpabilité de Dreyfus.

« M. le ministre de la guerre ayant cité à la tribune de la chambre des députés trois de ces documents, je considère comme un devoir de vous faire connaître que je suis en état d'établir, devant toute juridiction compétente, que les deux pièces qui portent la date de 1894 ne sauraient s'appliquer à Dreyfus, et que celle qui porte la date de 1896 a tous les caractères d'un faux.

« Il apparaîtra alors manifestement que la bonne foi de M. le ministre de la guerre a été surprise et qu'il en a été de même d'ailleurs pour tous ceux qui ont cru à la valeur des deux premiers documents et à l'authenticité du dernier.

« Veuillez agréer, monsieur le président du conseil, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux. — G. Picquart. »

On a répondu à cette offre en emprisonnant l'ex-lieutenant-colonel Picquart.

WILFRID GASCON.

Service de commission

L'Administration de l'ÉGALITÉ se met à la disposition de ses abonnés pour leur expédier, aux prix marqués, tous les articles et les livres annoncés dans ce journal. Elle se charge également de transmettre sans frais les abonnements à tous journaux et revues, éditées soit en Europe soit en Amérique.

AVIS

Nous prions nos abonnés de ne nous envoyer à l'avenir que des *bons postaux* ou des mandats-poste, partout où cela est possible. Les timbres ne seront reçus que comme appoint. Jusqu'à \$2.50 un mandat-poste coûte 3 cents, et un bon postal de 25 cents ou de 50 cents se vend 1 cent seulement.

Les beautés du militarisme

On sait que l'Angleterre, rebulée un peu partout dans le vieux monde, songe à se faire des amis en Amérique, chez les peuples qu'elle a jadis si mal gouvernés, mais à qui elle a fini, de gré ou de force, par accorder l'indépendance la plus large. Chamberlain nous fait des manours et il demande déjà l'échange d'un régiment. C'est le commencement. De là à la conscription et aux armées permanentes, la transition n'est peut-être pas aussi impossible qu'on le pense.

Gare à l'engrenage !

Nous espérons que M. Laurier et son gouvernement poursuivront un autre idéal que celui de voter le peuple canadien à l'esclavage du militarisme qui fait tant de mal à l'Europe.

Voilà ce qui se passe en France où le peuple est pourtant si engoué pour l'épaulette. Qu'est-ce donc en Allemagne et en Autriche-Hongrie ? Sous la rubrique : *la grande famille*, un journal de Paris publie toutes les semaines quelques-uns des méfaits du militarisme en France. Est-ce là que nous voudrions en venir ?

* *

La grande famille s'est signalée cette semaine tout particulièrement à notre admiration. Outre les affaires des faux qu'Estherhazy, du Paty de Clam, et vraisemblablement toute la bande de l'Etat-major ont ensemble manigancées, nous avons les habituelles brutalités, les assassinats et les suicides contumiers qui constituent les incidents caractéristiques de la vie militaire.

Derrière, le 7^e régiment de ligne en garnison à Cahors accomplissait une manœuvre. La chaleur extrême avait déjà occasionné plusieurs cas d'insolation. Le médecin-major vint trouver le lieutenant-colonel et lui dit que si la marche ne cessait pas, il ne répondait plus de la vie des hommes. Le lieutenant-colonel ne voulut rien entendre et fit continuer la manœuvre, malgré le nombre croissant des cas d'insolation. C'est par "pa-

quets de quatre ou cinq" qu'on ramassait les hommes, tandis que le lieutenant-colonel se pavane à cheval. Le régiment, parti à 5 heures du matin, ne rentra qu'à 6 heures du soir.

On s'est contenté de donner pour la forme à cet assassin dix jours d'arrêt, c'est-à-dire dix jours de repos chez lui.

×

Un soldat du 1^{er} de ligne, en garnison à Pau, s'est suicidé d'un coup de fusil. "à la suite d'une réprimande d'un officier," dit-on.

On sait ce que sont les "réprimandes" d'officiers. Il résulte des renseignements que nous n'a pu empêcher l'autorité militaire que, depuis deux ans, il était en butte à la malveillance de ses chefs. C'est à la suite d'une menace de prison pour avoir égaré une courroie de cuir (horrible !) que le malheureux se serait suicidé.

×

On lit dans le *Petit Marseillais* le récit suivant des exploits d'un adjudant :

L'adjudant Grenouiller aurait fait faire aux hommes punis les exercices les plus fatigants, tels que mouvements tournez à droite, tournez à gauche, jusqu'à ce que les hommes soient absolument exténués : l'un d'entre eux, nommé Tardi, ayant refusé de marcher, l'adjudant lui aurait fait lire l'article du code militaire concernant le refus d'obéissance. Tardi continua à marcher, puis n'en pouvant plus, il tomba à terre et fut conduit à l'infirmerie dans un état alarmant.

On cite encore un autre fait qui montre combien ce sous-officier méritait peu la confiance que ses chefs avaient en lui. Ces jours derniers, il avait fait ramasser dans la cour du quartier de la nouvelle caserne toutes les pierres qu'il avait pu trouver : il en fit faire un tas et, dans l'après-midi, alors que le soleil dardait ses rayons les plus ardents, il avait fait extraire des locaux disciplinaires les hommes punis et leur avait fait prendre la position du tireur à genoux sur les cailloux qu'il avait fait disposer de façon que les hommes se meurtrissent les genoux.

Ajoutons que ce sous-officier avait fait placer ces soldats la face au soleil.

(A suivre)

Abonnements en retard

Il est exigé par l'administration une taxe de 10 cents additionnels sur tout abonnement payé après échéance à la demande expresse de la Newspaper Collection Agency, de New-York. Nous croyons que nos lecteurs trouveront juste qu'après leur avoir expédié le journal durant un an à nos risques et périls nous soyons exemptés de payer encore les frais de perception.

La roche Tarpéienne

En ordonnant simultanément l'arrestation du lieutenant-colonel Picquart et l'arrestation du commandant Esterhazy, M. Cavaignac avait peut-être conçu l'espoir de contenter à la fois les partisans des deux causes dont ces militaires s'étaient constitués les champions. Il s'était dit peut-être que les partisans de la révision seraient enchantés de l'arrestation du commandant et que les adversaires de la révision seraient enchantés de celle du lieutenant-colonel.

Ce double témoignage de bienveillance ne semble pas avoir été compris, et les amis du lieutenant-colonel ne paraissent considérer comme une compensation suffisante la perspective de voir le commandant passer sa fête nationale à la prison de la Santé.

Une grande confusion, un désordre intellectuel extraordinaire continuent d'ailleurs à régner parmi la plupart de nos confrères, que cette affaire inextricable affole positivement. C'est ainsi que les uns demandent une couronne civique et les autres des menottes pour M. Trarieux dont on a lu hier la lettre.

Le centaure de Michelet tombe bien. Ce poète historien, ce Curlye français, a aimé surtout la Révolution. Son buste va être couronné par de belles filles en des heures qui semblent choisies pour faire comprendre le mécanisme des journées révolutionnaires les plus terrifiantes.

Que faudrait-il en effet pour que les Parisiens de 1898 recommencent les saturnales de la Terreur ? Pas grand-chose : un peu plus de misère et un peu moins d'avachissement. Car tous les éléments des crimes collectifs révolutionnaires s'agitent sous nos yeux.

L'un des plus démoralisants est précisément ce passage brusque de la popularité et du respect à l'infamie et à l'anéantissement qu'on fait exécuter à certains hommes, aujourd'hui comme autrefois. Que voulez-vous en effet que pense un citoyen d'intelligence moyenne mis en face de ce phénomène ?

Il y a quelques semaines, on n'était pas patriote si l'on acclamait pas le commandant Esterhazy, si l'on n'agitait pas son chapeau sur le passage de ce grand calomnié, de cette noble victime.

Aujourd'hui, le grand calomnié et sa maîtresse sont collés tous deux comme faussaires. Que voulez-vous qu'il pense, le bon électeur ? Si c'est un lymphatique, il prend en horreur tous ces gens dont les transformations lui causent des migraines, et s'efforce de n'y plus penser.

Si c'est un sanguin, il serre les poings et murmure le fameux "Crève donc, société !"

Les sanguins, heureusement, sont infiniment moins nombreux que les lymphatiques.

J. CORNÉLY.

(dans *Le Figaro*)

Dernière Correspondance

ENTRE LE
Cardinal Barnabo et M.
Dessaulles

(Suite)

Voilà ce que l'on veut faire ici : n'avoir que des bibliothèques qui forment toutes les intelligences sur le même moule et qui empêchent autant que possible les hommes d'étude de sortir du cercle que l'on trace rigoureusement à l'esprit. Avec ce système le clergé tient dans sa main toute l'intelligence d'un pays, tout son mouvement politique, tout son progrès intellectuel et même toute l'action du gouvernement, et il écrase tout ce qui lui résiste.

Et les conséquences de tout cela sont les beaux résultats que nous pouvions étudier naguère en Espagne et en Italie, la nullification de l'intelligence publique et conséquemment de l'opinion publique et par suite la décadence nationale.

Eh bien, nous, membres de l'Institut, nous ne faisons de lutte énergique que contre les tendances dominatrices du parti ultramontain, qui veut s'immiscer dans toutes les questions, depuis la plus haute question d'étude scientifique jusqu'à la plus infime question politique ou sociale, et qui, partout où il l'a pu, a proscrit l'étude et la science. J'ai recueilli des matériaux assez considérable pour démontrer son hostilité de tous les temps au libre développement de l'esprit humain, et je pourrai vous en faire part quelque jour.

En défendant notre bibliothèque, si incomplète qu'elle soit, contre l'étroit esprit d'exclusion que montre l'autorité diocésaine, nous rendons service même à ceux qui nous sont hostiles parce qu'on les a aveuglés sur la vraie signification de notre lutte. D'ailleurs nous ne sommes pas les seuls attaqués. Ne voilà-t-il pas l'Université Laval accusée de laisser lire et étudier Pothier et, chose bien autrement remarquable, BOSSUET LUI-MÊME ? Car remarquez bien une chose : le grand Bossuet lui-même est décrété d'hérésie à l'heure qu'il est ; et un ecclésiastique français de l'école Veullot l'a représenté l'année dernière comme plutôt la honte du clergé de France que sa gloire, "comme on l'avait toujours cru."

Voilà où l'on en est rendu ? Eh bien nous ne voulons pas de ce fanatisme ni de cet esclavage. Et quand nous voyons l'Université Laval elle-même sous la tutelle immédiate de l'archevêque de Québec, décrétée de *tendances suspectes et de gallicanisme* par le *Journal des Trois-*

Rivières et le Nouveau-Monde, parce qu'elle met Bossuet entre les mains des élèves, il est certainement temps de dire à l'ultramontanisme : Voyons ? En voilà assez. Si l'on ne doit plus lire que Veullot, mettez donc de suite le bonnet d'âne sur l'humanité !

La bibliothèque de l'université Laval mérite donc aussi l'expurgation. On en doit de suite bannir tous les auteurs gallicans : Ellies Dupin, Pithou, Pothier, Arnauld, Bossuet, Durand de Maillane et cent autres. Ne vient-on pas de nous dire ici même que le gallicanisme était "la dernière et la plus hypocrite des hérésies ?" Et voilà que cette hérésie d'après nos journaux modèles, couve sourdement dans l'université Laval ! A grand donc l'excommunication des professeurs d'abord, et ensuite de l'archevêque qui les protège ?

Voyons ! Est-ce assez de folie et d'ineptie ? Pourquoi nous occuperions nous davantage de cette école de la colère dévote qui en est rendu à accuser indirectement l'archevêque d'hérésie et à l'accuser très directement de protéger une institution où l'on s'est défait de l'esprit romain, Et qui s'est défait de l'esprit romain, d'après la feuille fanatique ? Celui même qui était recteur de l'Université et qui est aujourd'hui Archevêque ? (*Nouveau Monde* du 17 Mars.)

L'Institut fut donc mis, après la scission de 1858, sous les censures ecclésiastiques, mais non dans les formes voulues par le droit ecclésiastique : car Sa Grandeur, qui se savait irresponsable, n'observa aucune des règles établies ; et donna tout simplement instruction aux membres du clergé, par une circulaire privée, de refuser les sacrements aux membres de l'Institut. Point d'avis, point de monitions personnelles ; pourtant, point de défense ; sa volonté seule faisait la loi.

Une mesure arbitraire à ce degré ne pouvait produire que de l'irritation, et plusieurs années s'écoulèrent avant qu'il fut question de s'occuper de la possibilité d'un rapprochement. En 1863 néanmoins, un comité fut nommé en séance régulière de l'Institut et fut chargé de prendre les moyens d'aplanir les difficultés entre les membres catholiques de l'Institut et l'autorité diocésaine. Ce comité eut une entrevue avec Sa Grandeur qui se tint sur la limite de l'extrême réserve, faisant comprendre, sans le dire en toutes lettres, que rien qu'une soumission complète—à la déraisonnable exigence de l'expurgation de la bibliothèque comme elle l'entendait—ne pourrait la satisfaire. Le comité crut pourtant devoir tenter un dernier effort.

Soupçonnant beaucoup que toute cette querelle à propos des livres n'était qu'un prétexte pour voiler un but que l'on ne voulait pas explicitement avouer, le comité décida de transmettre à S. G. le catalogue de la bibliothèque et de la prier de vouloir bien indiquer les livres à l'index. Après avoir gardé le catalogue durant sept mois. Sa Grandeur le rendit en refusant péremptoirement d'indiquer ces livres.

Il devenait donc acquis que l'on avait un autre but encore que l'expurgation de la bibliothèque. Ce but, que Sa Grandeur voulait obtenir sans prononcer le mot, était la désorganisation de l'Institut en imposant la *résignation* comme devoir de conscience aux catholiques qui en étaient membres. Et la vraie raison de toute cette savante tactique était le désir d'éteindre un foyer d'idées libérales où les gens se permettent de discuter, et de choisir des livres, sans soumettre le tout à M. le chapelain comme dans ces associations où l'on forme si brillamment l'esprit des jeunes gens. Avec un chapelain pour surveillant, toutes nos discussions ne pourraient plus avoir d'autre tournure ni d'autre objet que le triomphe de l'idée ultramontaine de la suprématie absolue du Pape *au temporel* comme au spirituel. Nos lectures se borneraient à Pécole des de Maistre et des Veullot, ces deux effrontés falsificateurs de toutes les questions historiques qu'ils ont touchées ou discutées. Nous descendrions au pitoyable rôle réservé aux jeunes gens dans ces bienheureuses associations où l'on ne doit dire ou penser que ce que M. le révérend père tel ou tel veut bien vous faire la grâce de vous permettre ; où l'on affirme gravement par exemple, à un auditoire, que jamais personne n'a osé répondre *au magnifique livre* de M. Veullot sur "le droit du seigneur" — affirmation qui ne prouve que la déplorable ignorance du révérend Père qui l'a faite—dans ces associations où l'on affirme à la jeunesse que chaque mot du *Syllabus* est devenu article de foi, ce qui implique l'obligation de croire que tout le droit moderne, si supérieur à l'ancien droit inquisitorial, n'est qu'erreur et tyrannie envers l'Église ; ce qui implique encore l'obligation de croire que la justice civile *viole le droit divin* en punissant, par exemple, un ecclésiastique pour un crime qu'il aurait commis. Trop peu de personnes ici réfléchissent sur ces conséquences, et sur la vraie portée des prétentions ultramontaines.

On cache, aux yeux des gens peu instruits, ces prétentions inadmissibles sous l'idée généralisée des *immunités ecclésiastiques*. Ce mot en lui-même paraît très inoffensif à ceux qui n'ont pas étudié l'histoire des prétentions ultramontaines sur la suprématie absolue en tout et partout du pouvoir ecclésiastique. Mais ceux qui ont suivi à travers les siècles les résultats de ce qu'on appelle tout innocemment en apparence *l'immunité ecclésiastique*, savent que ce mot ne signifie pratiquement que la juridiction immédiate du prêtre sur les sociétés, les gouvernements, les institutions, les lois et même les tribunaux civils et son entière indépendance, même dans les cas de crimes, de la société civile. C'est-à-dire que dans ce beau système, tout relève du prêtre qui, lui, ne relève de personne.

Eh bien, pour en revenir à mon sujet, le refus d'indiquer les livres que l'on représentait comme un poison était, de la part d'un évêque, bien autrement grave *comme violation de devoir*

que le simple fait de leur possession par des laïques. N'ayant pas de liste de l'*index*, nous ne pouvions pas, même avec toute la bonne volonté possible, connaître tous les livres à l'*index* que pouvait contenir notre bibliothèque ; d'autant plus qu'il était difficile de soupçonner que l'on eût pu mettre à l'*index* des auteurs comme POTHIER ou DUPIN, ou des ouvrages comme les " Provinciales " et le " Voyage en Orient. "

Le refus de l'évêque de nous indiquer ces livres nous mettait donc tout simplement en règle au point de vue du *for* intérieur. Il n'y avait dès lors plus de culpabilité pour les catholiques de l'Institut à laisser la bibliothèque telle qu'elle était jusqu'à ce que l'autorité diocésaine comprit enfin son devoir. La passion avec laquelle on nous a traités empêchait l'évêque de voir une chose aussi évidente, mais les théologiens qui examinent cette question sur son propre mérite et sans acception de personnes, c'est-à-dire sans s'occuper de la situation compromettante où s'est placé l'évêque non plus que de la tactique hostile ordonnée à l'égard de l'Institut ; ces théologiens, dis-je, admettent que le refus d'indiquer les livres à l'*index* mettait l'évêque dans son tort.

Mais pourquoi l'autorité diocésaine refusait-elle de remplir son devoir sur ce point ? Je vais vous en dire la vraie raison, car toutes celles que l'on a données n'étaient pas sérieuses ; n'étaient vraiment que des feintes pour produire un effet sur la masse.

" L'Institut, a-t-on dit, n'ayant pas voulu s'engager à retrancher tous les livres à l'*index*, pourquoi les aurait-on indiqués ?

(A suivre)

Le dénouement d'un drame

La dame " voilée "

Le complot formé par le colonel du Paty de Clam avec le commandant Esterhazy et Madame Pays pour percer le lieutenant-colonel Picquart a été livré par M. Christian Esterhazy qui a servi d'intermédiaire entre le commandant son cousin et le colonel du Paty. Les faux télégrammes signés *Speranza* et *Blanche* et l'épisode de la " dame voilée " sont donc expliqués. La conspiration a été ourdie dans la maison de madame Pays, rue de Douai, c'est ce que déclare M. Christian Esterhazy. Le passage suivant des déclarations de M. Esterhazy, cousin du commandant, donne la clé de l'énigme :

" Dans ma conversation avec le colonel du Paty de Clam, je me rappelle clairement qu'il m'a assuré que le général Billot et M. Méline étaient d'abord favorables à

la cause du capitaine Dreyfus, qu'ils s'étaient ensuite livrés et avaient résolu de s'opposer à la révision du premier conseil de guerre.

L'adversaire le plus dangereux était le lieutenant-colonel Picquart et il devenait nécessaire de le démasquer. Il fallait beaucoup d'adresse, de là la perfidie des télégrammes que le public connaît aujourd'hui.

M. Christian Esterhazy rencontrait le colonel du Paty de Clam tous les jours. Son cousin aurait appris de M. Bellhomme, — un des trois experts officiels que M. Zola a nettement accusés d'avoir fait un rapport mensonger et frauduleux — qu'on avait reconnu son écriture dans les lettres à madame de Boulangy insultant les Français et exprimant l'espoir d'une nouvelle invasion allemande, mais que les recherches au sujet du bordereau lui étaient favorables. Le commandant déclara qu'il fallait que le colonel du Paty de Clam le sauve des deux accusations ou qu'il se donnerait la mort. M. Christian Esterhazy donna une version semblable de certains articles signés " Dixi " parus dans la *Libre Parole*, après avoir été offerts à la *Croix*, mais refusés par le P. Bailly, directeur de ce journal.

Les incidents dramatiques de la " dame voilée et du " document libérateur " sont ainsi racontés :

" C'est moi qui écrivis les lettres de la dame voilée auxquelles certains officiers de l'état-major général accordèrent ou prétendirent accorder implicitement créance. C'est moi qui fabriquaï les deux lettres demandant des rendez-vous derrière l'église de Montmartre et près du pont Alexandre III. Ces lettres promettaient de précieux documents à l'aide desquels le commandant Esterhazy pourrait délier ses ennemis. Ces missives étaient destinées au général de Pellieux à qui Esterhazy les montra. Le général le pressa de renouveler ces rendez-vous. Mon cousin évita l'embarras en alléguant que cela serait inutile parce que, étant filé par les agents de M. Mathieu Dreyfus, la dame voilée ne voudrait pas se montrer."

Rapprochons de ces déclarations l'interrogatoire du commandant Esterhazy devant le deuxième conseil de guerre et l'on découvrira aisément bien des choses qui paraissent obscures à cette époque.

" Deux ou trois jours après, je reçus un télégramme me donnant rendez-vous près du pont Alexandre III. Je m'y rendis, et je me trouvais en présence d'une dame inconnue dont le visage était dissimulé sous une épaisse voilette.

" Cette dame était en voiture. Je pris l'engagement de ne pas chercher à la reconnaître. Elle me confirma l'existence du complot que la lettre signée *Speranza* m'avait révélé ; elle me dit que mes ennemis avaient à leur disposition des sommes énormes.

D. — Et vous n'avez pas cherché à savoir comment elle savait tout cela ?

Reconnaissez-vous avoir revu cette dame ?

R. — Pendant l'enquête du général de Pellieux, je reçus de nouvelles lettres, mais j'étais alors entouré, filé par une collection d'immenses gredins. Cette bande ne me lâchait pas.

D. — Cependant, cette bande vous a lâché à certains moments. Elle vous a permis de revoir la dame voilée ?

R. — A l'époque où je l'ai revue, je n'étais pas encore suivi. Elle me donna encore trois rendez-vous.

Le président (général de Luxer) — C'est bien singulier, cette suite de rendez-vous, sans que vous ayez cherché à savoir d'où elle tenait ses renseignements et quel intérêt elle avait à vous les dévoiler ?

R. — Elle s'intéressait à un malheureux.

D. — Mais pourquoi tant de mystère ?

R. — Je n'en sais rien, mais je n'en ai fait aucun pour mes chefs. J'ai, au contraire, prévenu le ministre de la guerre et le président de la République.

A l'un de ces rendez-vous, cette dame me remit un document établissant mon innocence.

D. — Qu'avez-vous fait de ce papier ?

R. — Je l'ai remis au ministre de la guerre le 14 novembre (1897).

C'est cette pièce que M. Cavaignac a lue la troisième à la tribune de la Chambre et que M. Picquart considère comme un faux.

Comment cette pièce, qui faisait partie d'un dossier secret concernant l'affaire Dreyfus, a-t-elle pu sortir des bureaux du ministère de la guerre ? Si ce n'est avec la complicité d'un ou de plusieurs officiers de l'état-major. Or, cet officier, l'opinion publique le désigne : il a été accusé directement : c'est le lieutenant-colonel du Paty de Clam.

A notre tour, nous dirons : c'est bien singulier, ces documents qui sortent des coffres de sûreté du ministère de la guerre et y rentrent après avoir passé entre les mains d'une " dame voilée " pour sauver Esterhazy.

Et quelle attitude ont gardée en cour ces deux officiers lors du procès Zola. Interrogé par M. Labori et par M. Clément, Esterhazy ne répond point. M. Labori avait affirmé qu'il était prêt à prouver que certaines lettres compromettantes pour le lieutenant-colonel Picquart que le lieutenant-colonel du Paty de Clam prétendait avoir reçues d'une dame voilée provenaient d'un des amis personnels du colonel du Paty de Clam. Interrogé à ce sujet, M. du Paty de Clam se retranche derrière le secret professionnel et refuse de répondre.

La police a cherché les cochers qui avaient conduit la dame voilée. Le résultat de ces investigations est resté nul.

— Ainsi, vous ne savez pas du tout quelle est cette dame, avait demandé le président du conseil de guerre à Esterhazy.

R. — Pas du tout, mon général.

Parbleu ! puisqu'elle n'a jamais existé.

Et Zola qu'on a bafoiné, insulté, menacé de mort, outragé de toutes manières pour

avoir, disait-on avec une indignation ridicule, attaqué l'honneur de l'armée française, la crême de ses officiers dans la personne de du Paty de Clam, était-il si coupable lorsqu'il a soulevé un coin du voile qui recouvrait ces turpitudes, et, seul au milieu de la lâcheté ambiante, jeté à toute la France le cri d'alarme, le cri de sa conscience en révolte ?

Qu'a-t-il dit de M. du Paty de Clam qui ne se confirme aujourd'hui ? Voici comment il en parle dans sa lettre *Faccuse* :

Un homme néfaste a tout mené, a tout fait, c'est le colonel du Paty de Clam, alors simple commandant. Il est l'affaire Dreyfus tout entière : on ne la connaîtra que lorsqu'une enquête loyale aura établi nettement ses actes et ses responsabilités. Il apparaît comme l'esprit le plus fumeux, le plus compliqué, haut d'intrigues romanesques, se complaisant aux moyens des romans feuilletons, les papiers volés, les lettres anonymes, les rendez-vous dans les endroits déserts, les femmes mystérieuses qui colportent de nuit, des preuves accablantes.....

... Et je n'ai pas à tout dire, qu'on cherche, on trouvera. Je déclare simplement que le commandant du Paty de Clam, chargé d'instruire l'affaire Dreyfus comme officier judiciaire est, dans l'ordre des dates et des responsabilités, le premier coupable de l'effroyable erreur qui a été commise.....

Et c'est ici que le commandant Esterhazy apparaît. Des témoignages le montrent d'abord affolé, prêt au suicide ou à la fuite. Puis, tout d'un coup, il paye d'audace, il étouffe Paris par la violence de son attitude. C'est que du secours lui était venu, il avait reçu une lettre anonyme l'avertissant des menées de ses ennemis, une dame mystérieuse s'était même dérangée de nuit pour lui remettre une pièce volée à l'état-major, qui devait le sauver. Et je ne puis m'empêcher de retrouver là le commandant du Paty de Clam, en reconnaissant les expédients de son imagination fertile. Son œuvre, la culpabilité de Dreyfus, était en péril, et il a voulu sûrement défendre son œuvre. La révision du procès, mais c'était l'éroulement du roman-feuilleton si extravagant, si tragique, dont le dénouement abominable a lieu à l'île du Diable ! C'est ce qu'il ne pouvait permettre. Dès lors, le duel va avoir lieu entre le lieutenant-colonel Picquart et le lieutenant-colonel du Paty de Clam, l'un le visage découvert, l'autre masqué. On les retrouvera tous deux devant la justice civile.

Oui, un moment, on a cru que les victimes du devoir seraient vengées, que justice serait faite. Il s'était trouvé un magistrat, un seul, M. Bertulus, pour défier l'opinion égarée et fanatisée. Il avait commencé l'instruction de l'affaire des fameux télégrammes ; mais, en haut lieu, on a vu venir le coup ; et l'instruction a été retirée à M. Bertulus pour être renuise sans doute à un homme sûr qui, comme Delegorgue et Pé-

rivier, offrira toutes les garanties désirables en pareil cas.

Mais attendons la fin : Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule, et la justice, l'éternelle justice reviendra à la surface. C'est lors que la *Patrie* regrettera le langage injurieux dont elle s'est servi envers une noble victime, M. Emile Zola.

TRESOR DE LA MENAGERE

NETTOYAGE DE L'ÉVIER. — Deux cuillérées de soude (soda) dans un gallon d'eau bouillante font un bon désinfectant pour l'évier de la cuisine.

POUR CONSERVER LE LAIT DOUX. — Mettez dans chaque pinte de lait une pincée de carbonate de soude (soda) et brassez jusqu'à dissolution.

ENCRE A MARQUER INDÉLIBLE. — Nitrate d'argent, cinq scrupules ; gomme arabique, deux dragmes ; *sup. green*, un scrupule ; eau distillée, une once ; mêlez. Avant d'écrire sur l'objet à marquer, appliquez-y un peu de composition suivante : carbonate de soude, une demi-once ; eau distillée, 4 onces. Laissez reposer et sécher, c'est le mordant ; puis, prenez une plume d'oie et écrivez ce que vous désirez.

MIEL ARTIFICIEL. — A dix livres de sucre, ajoutez trois livres d'eau, quarante grains de crème de tartre, dix gouttes d'essence de menthe (peppermint) et trois livres de miel coulé. D'abord faites fondre le sucre dans l'eau, et enlevez l'écume ; ensuite dissolvez la crème de tartre dans un peu d'eau chaude, que vous ajouterez en agitant légèrement ; puis ajoutez le miel ; chauffez jusqu'à ébullition, et agitez pendant quelques minutes.

Derniers livres Français

Chez Brentano, 31 Union Sq. New-York.

Lemaitre Jules. L'ainée. Comédie en 4 actes. 5 tableaux. 52c.

Pascal, Félicien. Deux Patries. 85c.

Pierret, Emile. Harems et Mosquées. Scènes de la Vie Orientale. 85c

Reibrach Jean. La Force de l'Amour. Roman. 85c.

Richepin, Jean. Le Martyre. Drame en 5 actes en vers. 85c.

Roche, Jules. Allemagne et France. 85c.

Rommel, Dr. Au pays de la Revanche. 85c.

Sénéchal, George. Haine aux Anglais. Les Crimes honnêtes. Études de mœurs contemporaines. 85c.

Spoll, E. A. La Guerre des Amoureux. 85c.

Thirria, H. La Marquise de Crenay. Une amie de la Reine Hortense, de Napoléon III, etc. Avec un portrait. (Lettres inédites.) 85c.

Thomas, Colonel. Sur mer. La Marine et la Défense Nationale. Les Alliances. Touchatout. Paris d'Emile Zola. Le Roman téléphoné aux gens pressés. 25c.

Turot, Henri. L'insurrection Crétoise et la Guerre Gréco-Turque. Ouvrage contenant 74 illustrations. 1.00

Soins aux malades

Aliments solides

Eponge au Citron

Un demiard d'eau, une demi-once de gélatine, deux blancs d'œuf, un quarteron de sucre, le jus d'un gros citron. Trempez la gélatine dans assez d'eau chaude pour la couvrir jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement molle. Chauffez un demiard d'eau et versez-là dessus. Ajoutez le sucre et le jus de citron, battez dedans l'œuf qui doit avoir été battu d'avance. Le mélange doit être chauffé fort, mais sans bouillir. Versez dans le plat prêt à servir.

Ça et là

La dernière de Succì.

Le célèbre jeûneur a trouvé moyen d'attirer encore l'attention publique sur lui. Il vient de commencer, dans les locaux de l'exposition de Turin, un jeûne de trente jours dans une maison en verre. Le jour où Succì est entré en cage, on a requis un notaire qui a gravement apposé ses scellés sur la seule porte d'entrée de cette demeure transparente qu'on croyait réservée aux justes.

Succì se laisse contempler à raison de 50 centimos par visiteur. Et, considérant qu'il y a dans les rues de Turin de pauvres diables qui ne jeûnent pas par profession et pour leur plaisir, il a généreusement autorisé son comité de surveillance à prélever sur les recettes un tant pour cent destiné à venir en aide à ceux ont... réellement faim.

C'est d'un bon cœur, sinon d'un excellent estomac.

Un journal, qui donne à ses lecteurs une recette par jour, indique le moyen d'empêcher les coqs de chanter le matin.

"Pour faire taire un coq il n'est rien de tel que des accords de piano ou le son prolongé de la flûte."

Rien de tel, c'est le mot. Ainsi, pour n'être pas intempestivement réveillé par les coqs le matin, toute personne en villégiature se lèvera une demi-heure avant l'aube et exécutera sur son piano la finale de la sonate en fa de Beethoven.

Le moyen est infaillible et la personne est sûre de n'être pas éveillée par les coqs. Bien plus, ce sont les coqs (juste revanche) qui se rout éveillés par la sonate en fa.

Une idée originale.

Certes, l'idée de construire une tour où l'on peut, en s'élevant de trois cents mètres au-dessus du niveau des mortels, ne plus entendre

leurs papotages n'était pas banale. Celle de creuser un trou de plusieurs kilomètres, au fond duquel on eût vu les dessous, généralement peu propres, de l'humanité, n'était pas à dédaigner non plus. Mais en voici une qui nous paraît à détenir le record de l'originalité. Il s'agit de la prochaine fondation d'un club aérostatique, dont le but serait de permettre à ses membres d'aller, pendant les grandes chaleurs, respirer l'air frais et pur, non plus sur les montagnes de Suisse mais dans les régions éthérées.

Les promoteurs ont déjà donné l'exemple en se livrant à une série d'ascension hygiéniques, dont ils déclarent ressentir le plus grand bien.

M. Prud'homme philosophe :

—L'homme n'est pas fait pour vivre seul, affirmait-il hier.

—Allons donc ! reprit un interlocuteur ; ce sont les femmes qui ont fait courir ce bruit-là.

Un bon début de "faits divers",
Nous copions textuellement :

"Hier matin, vers huit heures, les gardiens de la paix étaient informés qu'un homme se promenait court vêtu (il n'avait pour tout vêtement qu'un bonnet de coton)."

En effet, le simple bonnet de coton est un "vêtement" un peu court, même à huit heures du matin.

BONNE BIÈRE, BONNE SANTÉ

La coutume essentiellement anglaise de boire de la bière ou du porter, comme breuvage seul, ou comme accessoire d'un repas succulent, a toujours été l'apanage de la race anglo-saxonne dans toutes les parties du globe où elle a des ramifications.

Quelque soit l'endroit où l'on trouve des anglo-saxons, on y trouve également leur breuvage national. Et si forte est la persuasion de l'exemple dans la race humaine, et le palais humain est si sensible au contact d'un liquide généreux, que cette pratique des Anglais a été adoptée par toutes les nations, au point que l'habitude de boire de la bière est devenue presque universelle.

Il y a un peu plus d'un siècle, l'Angleterre produisait ce qui se buvait de bière dans le monde, mais aujourd'hui les colonies britanniques sont productrices dans une proportion considérable et, de toutes les colonies, le Canada est celle où se fabrique et se consomme la meilleure bière.

La concurrence entre le Canada et la mère-patrie est si forte, que sur les transatlantiques et les vapeurs des plus importantes lignes, quand un voyageur demande une bouteille de bière, le sommelier prend ordinairement la précaution de demander : "Voulez-vous de la bière anglaise ou canadienne, monsieur ?" Et la même pratique existe dans nombre des meilleurs hôtels. Ça été la bonne fortune de l'auteur de cet article d'avoir voyagé beaucoup et d'avoir bu de la bière dans toutes les contrées, l'Afrique du Sud, l'Australie, les Etats-Unis, les Indes et le sud de l'Europe. Ce n'est plus une surprise maintenant, au lieu d'étaler des marques bien connues de célèbres brasseries anglaises, on présente une bouteille

ornée d'une étiquette portant la marque de commerce non moins familière de John Labatt, London, Ont., et il est admis par tous les connaisseurs qu'on n'a pas de désagréments à un dîner, lorsqu'on offre à ses convives les produits de cette maison.

Nous avons eu le plaisir d'avoir une conversation avec M. Beaudry, le gérant général de l'établissement de Labatt, à Montréal. Nous avons visité la bâtisse, et à en juger par ce que nous avons vu là, cette maison est sûre d'accaparer la plus grande partie du commerce de bière.

En visitant des établissements similaires, en Angleterre, nous avons remarqué l'extrême précaution prise pour assurer une température toujours égale dans les caves, la ventilation et une grande propreté, ainsi que le soin apporté à la manipulation du stock avant l'embouteillage.

Chez Labatt, nous trouvons toutes ces questions de détail résolues d'une façon parfaite.

Aux Etats-Unis, nous avons vu les bouteilles lavées à la machine, en lot d'une grosse à la fois ; chez M. Labatt, au contraire, chaque bouteille est lavée à la main et soumise à une inspection minutieuse avant d'être remplie.

La qualité de la bière n'est, en aucune façon, inférieure à n'importe quelle bière anglaise de première marque, et, à cause de sa clarté incomparable et de la délicatesse de sa saveur, beaucoup de connaisseurs la préfèrent aux bières anglaises les plus populaires. Avec la consommation immense qui se fait aujourd'hui dans le monde, et les talents et l'expérience que tout le monde reconnaît à M. Labatt dans la fabrication et l'embouteillage de la bière et du porter, il y a incontestablement un avenir plein de promesse pour l'extension et la prospérité de la maison de commerce si habilement dirigée par M. John Labatt.

L'agent pour cette bière, à Sainte-Thérèse est M. D. Clouthier.

Presque découragé

Le cas de M. Ralph. Giberson—
Il souffrait beaucoup de
débilité générale.

De l'Advertiser" Hartland, N. B.

Ralph Giberson, maître de poste à Monquart, comté de Carleton, N. B., est connu en même temps comme un agronome distingué. Dans cet homme fort et robuste, pesant 250 livres, on aurait de la peine à reconnaître celui qui était, il y a six mois, l'image même de la souffrance et de la débilité générale. Sa santé paraissait ruinée à tout jamais, il était sujet au vertige, à la berlué, à l'engourdissement et à l'abattement d'esprit. Il avait mauvais appétit et ses repas le fatiguaient énormément. L'impossibilité où il se trouvait de se livrer à ses travaux l'avait jeté dans un profond découragement. Ses symptômes avaient beaucoup d'analogie avec l'hypocondrie. La lecture de "l'Advertiser" le mit au courant des bons résultats obtenus dans les environs par ceux qui s'é-

taient servis des Pilules Rosos du Dr Williams et leurs témoignages le décidèrent à les essayer. Il en acheta donc quelques boîtes et les prit en se conformant aux prescriptions. L'effet fut presque magique ; immédiatement les symptômes devinrent moins désagréables ; sa santé s'améliora de jour en jour, et aujourd'hui il est complètement délivré de ses maux d'autrefois.

Il se fait un plaisir de donner ce témoignage de son plein gré, afin de faire connaître ce remède à tous ceux qui souffrent de débilité générale.

Les Pilules Rosos du Dr Williams guérissent en s'attaquant à la racine de la maladie. Elles renouvellent et enrichissent le sang, fortifient les nerfs et chassent la maladie de l'organisme. Le véritable remède est contenu dans des boîtes, et l'enveloppe qui les entoure porte au long la marque de commerce : "Dr Williams Pink Pills for Pale People."



POUR DAMES
ET MESSIEURS

L'anneau-
Deluge de
Kelly.

S'adapte au robinet
du bain ou à tout au-
tre par un long tube
en caoutchouc blanc à
l'épreuve de l'eau chau-

de, qui est fourni avec l'anneau. Est inappréciable dans le traitement de la dyspepsie et de toutes les affections nerveuses. L'anneau-dé-luge est aussi un préservatif contre les maladies et donne au corps santé et vigueur. Fabriqué par Thos. Kelly, 210 Madison street, Chicago, E. U.

L'administration de l'ÉGALITÉ se charge de transmettre sans frais les commandes accompagnées de leur montant.

JOSEPH E. PARENT

NOTAIRE, COMMISSAIRE DE LA COUR SUPERIEURE

Agent d'Assurances

Prêts d'argent, Maisons et terres à vendre et à louer. Administration de propriétés,

Règlement de successions, etc.

PRES DU MARCHÉ... ..ST-JEROME

JOSEPH FORTIER

AVOCAT

Sainte-Scholastique

A LOUER

Une grande ferme composée de deux terres de première qualité, située à Sainte-Adèle, à 15 arpents de la station du C. P. R.

Sur la ferme se trouve une très bonne maison et tout ce qui est nécessaire à un cultivateur ou à un jardinier. Des instruments aratoires seront à vendre à celui qui louera.

Conditions faciles et avantageuses.

S'adresser à

VICTOR FORTIER

Sainte-Adèle, P. Q.

Imprimerie Commerciale

Nous exécutons rapidement et avec
+ le plus grand soin toutes sortes de
travaux.

LIVRES, BROCHURES,

FACTUMS, JOURNAUX,

BLANCS DE TOUTES ESPÈCES,

Etc., Etc., Etc.

Notre matériel est entièrement neuf
Nos prix sont des plus modérés.

Nous faisons appel à tous ceux qui vou-
lent de belles et bonnes impressions au
meilleur marché possible.

J. E. PREVOST FILS,

Rue St-Georges,

ST-JÉRÔME

Etes-vous assurés ?

Si non

Faites-vous assurer par M. JOS. CORBEIL

FEU :

ROYAL,
QUEEN,
WESTERN,
ALLIANCE,
IMPERIAL,
NORTHERN,
CALEDONIAN,
MANCHESTER,
PHOENIX OF LONDON,
COMMERCIAL - - - UNION,
INS. CO. OF NORTH AMERICA,
LONDON - - - AND - - - LANCASHIRE,
LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

VIE : The Great West Life Assurance Com-
pany.

PRETS ET EMPRUNTS : The Cana-
dian Mutual Loan & Investment Company.

F. X. RUBIN, CONFISEUR
RUE ST-GEORGES

... SAINT-JEROME, P. Q. ...

FERMES A VENDRE

Trois fermes à Saint-Canut contenant 300 acres de
terre dont 300 en culture et le reste en bois et où se
trouvent 1000 érabes.

Une excellente habitation en pierre avec depen-
dances presque neuves.

Pour autres renseignements, s'adresser à
M. JAMES MURPHY,
Saint-Canut.

13-5 98-3ms.

Le Courrier des Etats-Unis

SEUL JOURNAL D'AMERIQUE

Publiant des dépêches spéciales de son correspondant
de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe
de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dé-
pêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

Payable invariablement d'avance

	Un An	Six mois	3 mois
Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris)	\$12 60	\$6 30	\$3 40
Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin)	2 50	1 50	
Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin)	5 20	2 60	1 50

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques,
Traités, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de

H. P. Sampers & Co.,

125 et 127, Fulton Street, NEW-YORK

Remède Infaillible CONTRE L'IVROGNERIE



Traitement à la maison

connu sous le nom de ..

Dyke cure

Les recherches modernes de la science médicale
ont obtenu des résultats prodigieux, mais, là où la
médecine a pour ainsi dire opéré des miracles, c'est
dans sa lutte contre l'ivrognerie. Il y a quelques
années surgit une méthode scientifique fortement
recommandée par les hautes autorités de la Grande-
Bretagne et de l'Irlande et appelée DYKE CURE. Ce
remède a obtenu déjà des résultats merveilleux.

En trois ou cinq jours, il enlève tout désir des
boissons enivrantes et dans trois ou quatre semaines
il remet le patient dans son état normal. Ce remède
est pris privément sans que personne s'en aperçoive,
sans perdre une seule journée d'ouvrage, sans négliger
ses affaires et sans danger pour le patient.

Ce remède consiste dans un liquide végétal pris
comme tonique.

Les heureux résultats du Dyke Cure ont déjà été
certifiés par des hommes de grande réputation dans
toutes les provinces du Dominion.

M. W. H. SCOTT, de Saint-Jérôme, est l'agent spé-
cial pour ce remède merveilleux. M. W. H. Scott a

déjà reçu plusieurs certificats importants.

On peut référer au Rev. M. Lafortune, curé de St-
Jérôme, et à MM. les abbés Magnan et Landry, vi-
vaires de Saint-Jérôme. Nous ajoutons ici le certifi-
cat du Dr Daniel Longpré:

Je soussigné, médecin pratiquant à Saint-Jérôme,
certifie par les présentes que le remède contre l'alcoo-
lisme nommé "Dyke Cure" est un bon médicament
qui a obtenu, à ma connaissance de très bons résul-
tats. Je connais personnellement quatre ou cinq
individus qui, ayant fait usage de cette médication
ici, ont été guéris de leur habitude de boire. Deux
de ces derniers surtout qui étaient de mauvais sujets,
ayant suivi le traitement dans le cours de l'automne
dernier, ont très bien persévéré jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Jérôme, ce vingt-troisième jour de
mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Dr Chs. D. LONGPRÉ

Il est à remarquer que le prix est moins élevé que
celui de tous les autres remèdes du même genre.

Prix de ce Remède infaillible - \$25.00.

S'adresser à W. H. SCOTT, Saint-Jérôme, P. Q.

POUDRE DÉPURATIVE

Préparée par W. FORTIER, Médecin Vétérinaire.

CETTE POUDRE est spécialement préparée pour les
vaches laitières et doit leur être administrée avant ou après
qu'elles ont vêlé.

CETTE POUDRE purifiera le sang, fortifiera le système
générateur, chassera la fièvre et augmentera la quantité du lait.

En vente à la Pharmacie FOURNIER et chez MM. E.
GIBault et B. BEAULIEU.

Pour plus amples renseignements, voir l'annonce à ces diffé-
rents endroits.

**Poudre Chimique
& Reparatrice**
Préparée par
... W. FORTIER, ...
Médecin Vétérinaire

Les propriétés de cette poudre
sont Purgatives, Toniques et Vé-
nifuges.